



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE MONT-CARMEL
MRC DE KAMOURASKA**

AVIS PUBLIC

Est donné par la soussignée, Maryse Lizotte, secrétaire-trésorière;

1. Que lors de la réunion du 7 septembre dernier, le conseil de la municipalité de Mont-Carmel, a adopté le **« règlement numéro 318-2021 visant à modifier le règlement de zonage numéro 116-1990 afin de régir les réservoirs d'eau dans les campings situés sur le territoire de la ZEC Chapais dans la zone FB »;**
2. Que ledit règlement numéro 318-2021 n'a reçu aucune demande d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter de la municipalité
3. Que ledit règlement numéro 318-2021 a reçu l'approbation de la MRC de Kamouraska le 22 septembre 2021;
4. Qu'en conséquence, le règlement numéro 318-2021 est entré en vigueur le 22 septembre 2021, à la suite de la délivrance du certificat de conformité émis par monsieur Jean Lachance, secrétaire-trésorier par intérim de la MRC de Kamouraska.
4. Que toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement numéro 318-2021 sur le site Internet de la municipalité : <http://www.mont-carmel.ca/avis-publics-reglements-contrats/>

DONNÉ À MONT-CARMEL, CE 5^{ème} JOUR DU MOIS D'OCTOBRE 2021.


Maryse Lizotte, secrétaire-trésorière